

Mise à jour du prospectus

CFG BANK



CFG BANK S.A

EMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNEES D'UN MONTANT MAXIMUM DE 160 000 000 MAD

	Tranche A (A taux fixe - cotée)	Tranche B (A taux fixe - non cotée)	Tranche C (Révisable annuellement - cotée)	Tranche D (Révisable annuellement - non cotée)
Plafond de tranche	160 000 000 MAD	160 000 000 MAD	160 000 000 MAD	160 000 000 MAD
Nombre maximum de titres à émettre	1 600	1 600	1 600	1 600
Valeur nominale	100 000 MAD	100 000 MAD	100 000 MAD	100 000 MAD
Maturité	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
Taux d'intérêt facial	Fixe Le taux d'intérêt facial sera déterminé en référence au taux 10 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib. Ce taux correspondra au taux le plus élevé calculé ou observé sur la courbe parmi celles qui seront publiées le 07/10, le 11/10 et le 12/10/2022. Ce dernier sera augmenté d'une prime de risque comprise entre 70 et 90 points de base		Révisable annuellement, En référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al-Maghrib. Ce taux correspondra au taux le plus élevé calculé ou observé sur la courbe parmi celles qui seront publiées le 07/10, le 11/10 et le 12/10/2022. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque comprise entre 65 et 85 points de base.	
Remboursement du principal	<i>In fine</i>	<i>In fine</i>	<i>In fine</i>	<i>In fine</i>
Prime de risque	Entre 70 et 90 pbs		Entre 65 et 85 pbs	
Garantie de remboursement	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière			
Méthode d'allocation	Adjudication à la française avec priorité aux tranches A et B (à taux fixe, avec un remboursement <i>in fine</i> du principal), puis aux tranches C et D (à taux révisable annuellement, avec un remboursement <i>in fine</i> du principal)			
Négociabilité des titres	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré (hors bourse)	A la Bourse de Casablanca	De gré à gré (hors bourse)

PERIODE DE SOUSCRIPTION : DU 26/09/2022 AU 14/10/2022 INCLUS

Souscription réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain cités dans la présente note d'opération

Organisme Conseil

Organismes Chargés du Placement



Visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, prise en application de l'article 5 de la loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, la mise à jour du prospectus a été visé par l'AMMC en date du 03 octobre 2022 sous la référence VI/EM/032/2022.

La présente mise à jour complète le prospectus visé par l'AMMC en date du 15 septembre 2022 sous la référence VI/EM/027/2022 et composée de la note d'opération et du document de référence de CFG Bank relatif à l'exercice 2021 enregistré par l'AMMC en date du 8 septembre 2022 sous la référence EN/EM/020/2022.

AVERTISSEMENT

Cette mise à jour abroge et remplace les stipulations relatives à la description du taux d'intérêt facial ainsi que le calendrier de l'opération mentionnés dans le prospectus visé par l'AMMC le 15 septembre 2022 sous la référence VI/EM/027/2022.

En conséquence, les obligations à émettre par CFG Bank seront régies par la présente mise à jour, en ce qui concerne le taux d'intérêt facial, le calendrier de l'opération, la date de jouissance, la date d'anniversaire de la date de jouissance, la date d'échéance, et par le prospectus précité en ce qui concerne les autres informations

La présente mise à jour complète le prospectus visé par l'AMMC en date 15 septembre 2022 sous la référence VI/EM/027/2022.

SOMMAIRE

Avertissement	2
PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES.....	4
I. Le Président du Conseil d'Administration	5
II. L'organisme Conseil.....	6
PARTIE II. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION.....	7
PARTIE III. ANNEXES.....	17
I. Modèle type du bulletin de souscription	18

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Attestation du Président du Conseil d'Administration relative à l'émission d'obligations subordonnées de CFG Bank

Le Président du Conseil d'Administration atteste qu'il assume la responsabilité des informations contenues dans le prospectus composé de la présente mise à jour de la note d'opération, du document de référence de CFG Bank relatif à l'exercice 2021 enregistré par l'AMMC en date du 8 septembre 2022 sous la référence EN/EM/020/2022 et de la note d'opération visée par l'AMMC en date du 15 septembre 2022 sous la référence VI/EM/027/2022.

Il atteste que lesdites informations sont conformes à la réalité, et que les documents précités comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de CFG Bank. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Par ailleurs, il atteste que les documents précités ont été réexaminés et que l'ensemble des informations qu'ils contiennent demeurent valides et ne nécessitent aucune actualisation ou rectification.

Casablanca, le 03/10/2022

CFG Bank
Adil Douiri
Président du Conseil d'Administration

II. L'ORGANISME CONSEIL

Objet : Attestation de l'Organisme Conseil relative à l'émission d'obligations subordonnées perpétuelles de CFG Bank

La présente mise à jour du prospectus a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Elle fait partie du prospectus visé par l'AMMC en date du 15 septembre 2022 sous la référence VI/EM/026/2022.

Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations contenues dans les documents précités.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de CFG Bank à travers :

- les commentaires, analyses et statistiques fournis par la Direction Générale de CFG Bank, lors notamment des diligences effectuées auprès de celle-ci ;
- les procès-verbaux des conseils d'administration et des assemblées générales d'actionnaires de CFG Bank tenues durant les exercices 2019, 2020, 2021 et de l'exercice en cours jusqu'à la date du visa.

Par ailleurs, nous attestons avoir procédé au réexamen des documents précités en effectuant les diligences nécessaires pour nous assurer que l'ensemble des informations qu'ils contiennent demeurent valides et ne nécessitent aucune actualisation ou rectification.

Par ailleurs, nous déclarons que CFG Finance qui agit en qualité d'Organisme Conseil pour la présente Opération est filiale à 100% de CFG Bank. Compte tenu de ce qui précède, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatée.

Casablanca, le 03/10/2022

CFG Finance
Lotfi Lazrek
Directeur

PARTIE II. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX OBLIGATIONS SUBORDONNEES DE CFG BANK

Avertissement

L'obligation subordonnée se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination. L'effet de la clause de subordination est de conditionner, en cas de liquidation de l'émetteur, le remboursement de l'emprunt au désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

Caractéristiques de la tranche A (à taux fixe, d’une maturité de 10 ans, avec un remboursement *in fine* du principal, cotée à la Bourse de Casablanca)

Période de souscription	26/09/2022 au 14/10/2022 inclus
Date de jouissance	24/10/2022
Date d’échéance	24/10/2032
Taux d’intérêt facial	Taux fixe Le taux d’intérêt facial sera déterminé en référence au taux 10 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu’elle sera publiée par Bank Al Maghrib. Ce taux correspondra au taux le plus élevé calculé ou observé sur la courbe parmi celles qui seront publiées le 07/10, le 11/10 et le 12/10/2022. Ce dernier sera augmenté d’une prime de risque comprise entre 70 et 90 points de base. Dans le cas où le taux 10 ans des bons du Trésor n’est pas directement observable sur la courbe, la détermination du taux de référence par CFG Bank s’effectuera par la méthode de l’interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 10 ans (base actuarielle). Le taux de référence et les taux d’intérêt faciaux seront publiés par CFG Bank sur son site web le 12/10/2022 et dans un journal d’annonces légales le 12/10/2022 et seront communiqués à la Bourse de Casablanca.
Intérêts	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l’emprunt, soit le 24 octobre de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant le 24 octobre si celui-ci n’est pas un jour ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par CFG Bank. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette Opération. Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : $[\text{Nominal} \times \text{Taux d'intérêt facial}]$
Cotation des titres	Les obligations subordonnées de la tranche « A » seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l’objet d’une demande d’admission au compartiment principal D de la Bourse des valeurs. Leur date de cotation est prévue le 19 octobre 2022 sous le Ticker OCFGA. Pour être coté à la Bourse de Casablanca, le montant alloué à la tranche « A » doit être supérieur ou égal à un montant de 20 000 000 MAD. Si à la clôture de la période de souscription, le montant alloué à la tranche « A » est inférieur à 20 000 000 MAD, les souscriptions relatives à cette tranche seront annulées.

Les autres modalités et caractéristiques de la tranche A demeurent inchangées.

Caractéristiques de la tranche B (à taux fixe, d’une maturité de 10 ans, avec un remboursement *in fine* du principal, non cotée à la Bourse de Casablanca)

Période de souscription	Du 26/09/2022 au 14/10/2022 inclus
Date de jouissance	24/10/2022
Date d’échéance	24/10/2032
Taux d’intérêt facial	Taux fixe Le taux d’intérêt facial sera déterminé en référence au taux 10 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu’elle sera publiée par Bank Al Maghrib. Ce taux correspondra au taux le plus élevé calculé ou observé sur la courbe parmi celles qui seront publiées le 07/10, le 11/10 et le 12/10/2022. Ce dernier sera augmenté d’une prime de risque comprise entre 70 et 90 points de base Dans le cas où le taux 10 ans des bons du Trésor n’est pas directement observable sur la courbe, la détermination du taux de référence par CFG Bank s’effectuera par la méthode de l’interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 10 ans (base actuarielle). Le taux de référence et les taux d’intérêt faciaux seront publiés par CFG Bank sur son site web le 12/10/2022 et dans un journal d’annonces légales le 12/10/2022.
Intérêts	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l’emprunt, soit le 24 octobre de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant le 24 octobre si celui-ci n’est pas un jour ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par CFG Bank. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette Opération. Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : [Nominal x Taux d’intérêt facial].

Les autres modalités et caractéristiques de la tranche B demeurent inchangées.

Caractéristiques de la tranche C (à taux révisable annuellement, d'une maturité de 10 ans, avec un remboursement *in fine* du principal, cotée à la Bourse de Casablanca)

Période de souscription	Du 26/09/2022 au 14/10/2022 inclus
Date de jouissance	24/10/2022
Date d'échéance	24/10/2032
Taux d'intérêt facial	Taux révisable annuellement Pour la première année, le taux d'intérêt facial sera le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al-Maghrib. Ce taux correspondra au taux le plus élevé calculé ou observé sur la courbe parmi celles qui seront publiées le 07/10, le 11/10 et le 12/10/2022. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque comprise entre 65 et 85 points de base. Le taux de référence et les taux d'intérêt faciaux seront publiés par CFG Bank sur son site web le 12/10/2022 et dans un journal d'annonces légales le 12/10/2022 et seront communiqués à la Bourse de Casablanca. A chaque date d'anniversaire, le taux de référence est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor publiée par Bank Al-Maghrib, précédant la date d'anniversaire du coupon de 5 jours de bourse. Dans le cas où le taux 52 semaines n'est pas directement observable sur la courbe, la détermination du taux de référence par CFG Bank se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire). Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque fixée à l'issue de l'adjudication (prime de risque comprise entre 65 et 85 points de base) et sera communiqué par CFG Bank, via son site web, aux porteurs d'obligations et à la Bourse de Casablanca 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire. Le taux d'intérêt facial révisé sera publié via un avis par la Bourse de Casablanca.
Date de détermination du taux d'intérêt	Le coupon sera révisé annuellement aux dates d'anniversaire de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 24 octobre de chaque année. Le nouveau taux sera communiqué par l'Emetteur sur son site web et à la Bourse de Casablanca 5 jours de bourse avant la date anniversaire de l'emprunt. Le taux révisé fera l'objet d'un avis publié par la Bourse de Casablanca sur son site web.
Intérêts	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 24 octobre de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant le 24 octobre si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par CFG Bank.

	Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette Opération. Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : $[\text{Nominal} \times \text{Taux d'intérêt facial} \times \text{Nombre de jours exact} / 360].$
Cotation des titres	Les obligations subordonnées de la tranche « C » seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment principal D de la Bourse des valeurs. Leur date de cotation est prévue le 19 octobre 2022 sous le Ticker OCFGB. Pour être coté à la Bourse de Casablanca, le montant alloué à la tranche « C » doit être supérieur ou égal à un montant de 20 000 000 MAD. Si à la clôture de la période de souscription, le montant alloué à la tranche « C » est inférieur à 20 000 000 MAD, les souscriptions relatives à cette tranche seront annulées.

Les autres modalités et caractéristiques de la tranche C demeurent inchangées.

Caractéristiques de la tranche D (à taux révisable annuellement, d'une maturité de 10 ans, avec un remboursement *in fine* du principal, non cotée à la Bourse de Casablanca)

Période de souscription	Du 26/09/2022 au 14/10/2022 inclus
Date de jouissance	24/10/2022
Date d'échéance	24/10/2032
Taux d'intérêt facial	Taux révisable annuellement Pour la première année, le taux d'intérêt facial sera le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al-Maghrib. Ce taux correspondra au taux le plus élevé calculé ou observé sur la courbe parmi celles qui seront publiées le 07/10, le 11/10 et le 12/10/2022. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque comprise entre 65 et 85 points de base. Le taux de référence et les taux d'intérêt faciaux seront publiés par CFG Bank sur son site web le 12/10/2022 et dans un journal d'annonces légales le 12/10/2022. A chaque date d'anniversaire, le taux de référence est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor publiée par Bank Al-Maghrib, précédant la date d'anniversaire du coupon de 5 jours ouvrés. Dans le cas où le taux 52 semaines n'est pas directement observable sur la courbe, la détermination du taux de référence par CFG Bank se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire). Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque fixée à l'issue de l'adjudication (prime de risque comprise entre 65 et 85 points de base) et sera communiqué par CFG Bank, via son site web, aux porteurs d'obligations 5 jours ouvrés avant la date d'anniversaire.
Date de détermination du taux d'intérêt	Le coupon sera révisé annuellement aux dates d'anniversaire de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 24 octobre de chaque année. Le nouveau taux sera communiqué par l'Emetteur aux porteurs d'obligations, via son site web, 5 jours ouvrés avant la date d'anniversaire.
Intérêts	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 24 octobre de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant le 24 octobre si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par CFG Bank. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette Opération. Les intérêts seront calculés selon la formule suivante : $[\text{Nominal} \times \text{Taux d'intérêt facial} \times \text{Nombre de jours exact} / 360].$

Les autres modalités et caractéristiques de la tranche D demeurent inchangées.

II. RISQUES LIES AUX OBLIGATIONS SUBORDONNEES

Risque de taux

La présente émission prévoit deux tranches à taux fixe (tranches A et B), déterminé sur la base de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib. Ce taux correspondra au taux le plus élevé calculé ou observé sur la courbe parmi celles qui seront publiées le 07/10, le 11/10 et le 12/10/2022. De ce fait, la valeur des obligations à taux fixe pourrait varier à la hausse ou à la baisse, dépendamment de l'évolution de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor publiée par Bank Al-Maghrib.

III. CADRE DE L'OPERATION

Faisant usage des autorisations et délégations du Conseil d'Administration du 10 juin 2022, le Président du Conseil d'Administration a décidé, en date du 03 octobre 2022, de mettre à jour les caractéristiques et modalités définitives suivantes de l'émission comme suit :

- **Date de jouissance** : 24/10/2022 ;
- **Taux de sortie** :
 - ✓ Tranche « A » cotée : Taux fixe (Le taux d'intérêt facial sera déterminé en référence au taux 10 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib. Ce taux correspondra au taux le plus élevé calculé ou observé sur la courbe parmi celles qui seront publiées le 07/10, le 11/10 et le 12/10/2022. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque comprise entre 70 et 90 points de base). Remboursement *in fine* du principal ;
 - ✓ Tranche « B » non cotée : Taux fixe (Le taux d'intérêt facial sera déterminé en référence au taux 10 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib. Ce taux correspondra au taux le plus élevé calculé ou observé sur la courbe parmi celles qui seront publiées le 07/10, le 11/10 et le 12/10/2022. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque comprise entre 70 et 90 points de base). Remboursement *in fine* du principal;
 - ✓ Tranche « C » cotée : Révisable annuellement (le taux d'intérêt facial sera le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al-Maghrib. Ce taux correspondra au taux le plus élevé calculé ou observé sur la courbe parmi celles qui seront publiées le 07/10, le 11/10 et le 12/10/2022. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque comprise entre 65 et 85 points de base). Remboursement *in fine* du principal ;
 - ✓ Tranche « D » non cotée : Révisable annuellement (le taux d'intérêt facial sera le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al-Maghrib. Ce taux correspondra au taux le plus élevé calculé ou observé sur la courbe parmi celles qui seront publiées le 07/10, le 11/10 et le 12/10/2022. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque comprise entre 65 et 85 points de base). Remboursement *in fine* du principal.
- **Modalités de paiement des intérêts** : les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 24 octobre de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant le 24 octobre si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par CFG Bank.

IV. MODALITES DE L'OPERATION

1. COTATION EN BOURSE DES OBLIGATIONS DES TRANCHES A ET C

Date d'introduction et de cotation prévue	19/10/2022
---	------------

2. CALENDRIER DE L'OPERATION

N°	Etapes	Date
1	Emission par la Bourse de Casablanca de la mise à jour de l'avis d'approbation de l'émission	03/10/2022
2	Visa de la mise à jour du prospectus par l'AMMC	03/10/2022
3	Réception par la Bourse de Casablanca de la mise à jour du prospectus visé par l'AMMC	03/10/2022
4	Publication de l'extrait de la mise à jour du prospectus sur le site internet de l'Emetteur	03/10/2022
5	Publication par la Bourse de Casablanca de la mise à jour de l'avis relatif à l'Opération	04/10/2022
6	Publication du communiqué de presse par l'Emetteur dans un journal d'annonces légales	04/10/2022
7	Date de début de la prorogation de la période de souscription	04/10/2022
8	Observation des taux de référence	07/10, 11/10 et le 12/10/2022
9	Publication des taux de référence et des taux d'intérêt faciaux sur le site internet de l'Emetteur	12/10/2022
10	Publication des taux de référence et des taux d'intérêt faciaux dans un journal d'annonces légales	12/10/2022
11	Clôture de la période de souscription	14/10/2022
12	Réception par la Bourse de Casablanca des résultats de l'émission et des taux retenus par tranche avant 10h	17/10/2022
13	Cotation des obligations Enregistrement de l'Opération en bourse Publication par la Bourse de Casablanca des résultats de l'Opération	19/10/2022
14	Publication par l'Emetteur des résultats de l'émission et des taux d'intérêt retenus dans un journal d'annonces légales et sur son site web	24/10/2022
15	Règlement / Livraison	24/10/2022

3. MODALITES DE SOUSCRIPTION

Période de souscription

La période de souscription à la présente émission a débuté le 26 septembre 2022 et sera prorogée jusqu'au 14 octobre 2022 inclus.

4. MODALITES DE TRAITEMENT DES SOUSCRIPTIONS

Modalités de centralisation et de traitement des ordres

Au cours de la période de souscription, CFG Bank est tenu de recueillir quotidiennement l'état des souscriptions qu'il aura reçues pendant la journée. Aussi, CFG Bank doit préparer un état récapitulatif consolidé des souscriptions enregistrées dans ladite journée.

En cas de non souscription pendant la journée, l'état des souscriptions devra être transmis avec la mention "Néant".

A la clôture de la période de souscription, soit le 14 octobre 2022, un état récapitulatif définitif, détaillé et consolidé des souscriptions reçues, sera établi sous la responsabilité de CFG Bank en sa qualité d'organisme en charge du placement.

Il sera alors procédé, à la clôture de la période de souscription, soit le 14 octobre 2022 à 18h, à :

- L'annulation des demandes qui ne respectent pas les conditions et modalités de souscription susmentionnées ;
- la consolidation de l'ensemble des demandes de souscription recevables c'est-à-dire toutes les demandes de souscription autres que celles frappées de nullité ;
- l'allocation selon la méthode définie dans la sous-partie « Modalités d'allocation ».

5. MODALITES DE REGLEMENT / LIVRAISON DES TITRES

Modalités de règlement / livraison des titres

Le règlement / livraison entre l'Emetteur (CFG Bank) et les souscripteurs se fera via la filière ajustement en ce qui concerne les tranches « A » et « C » cotées et se fera par la filière de gré à gré en ce qui concerne les tranches « B » et « D », à la date de jouissance. Les titres sont payables au comptant, en un seul versement et inscrits en compte au nom des souscripteurs auprès de leurs teneurs de compte le jour du règlement / livraison, soit le 24 octobre 2022.

Modalités de publication des résultats de l'Opération

Les résultats de l'Opération ainsi que les taux retenus seront publiés par la Bourse de Casablanca sur son site web le 19 octobre 2022 et par CFG Bank dans un journal d'annonces légales ainsi que sur son site web le 24 octobre 2022.

Communication des résultats à l'AMMC

A l'issue de l'Opération et dès le jour suivant la clôture de la période de souscription, soit le 17 octobre 2022, CFG Bank adressera à l'AMMC un fichier définitif consolidant l'intégralité des souscriptions qu'elle aura recueillies.

PARTIE III. ANNEXES

I. MODELE TYPE DU BULLETIN DE SOUSCRIPTION

BULLETIN DE SOUSCRIPTION FERME ET IRREVOCABLE

EMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNEES CFG BANK

Destinataire : **CFG Bank**
N° Fax [.....]

IDENTIFICATION DU SOUSCRIPTEUR

Raison sociale : [.....]
Catégorie (Institutionnel / Non institutionnel) [.....]
N° et nature du Document exigé : [.....]
Siège social : [.....]
Nom et prénom de(s) signataire(s) : [.....]
Fonction de(s) signataires(s) : [.....]
Adresse : [.....] Nationalité : [.....]
Téléphone : [.....] Fax : [.....]
Code identité¹: [.....] Qualité du souscripteur²: [.....]
Numéro du compte titres : [.....] Numéro du compte espèces : [.....]
Nom du teneur de comptes : [.....] Mode de paiement : [.....]

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS :

	Tranche A (A taux fixe - cotée)	Tranche B (A taux fixe - non cotée)	Tranche C (Révisable annuellement - cotée)	Tranche D (Révisable annuellement - non cotée)
Type	Subordonnée			
Montant maximum de l'Opération	160 000 000 MAD			
Nombre maximum de titres	1 600 obligations subordonnées			
Valeur nominale unitaire	100 000 MAD			
Taux d'intérêt facial	Fixe Le taux d'intérêt facial sera déterminé en référence au taux 10 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib. Ce taux correspondra au taux le plus élevé calculé ou observé sur la courbe parmi celles qui seront publiées le 07/10, le 11/10 et le 12/10/2022. Ce dernier sera augmenté d'une prime de risque comprise entre 70 et 90 points de base		Révisable annuellement, En référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al-Maghrib. Ce taux correspondra au taux le plus élevé calculé ou observé sur la courbe parmi celles qui seront publiées le 07/10, le 11/10 et le 12/10/2022. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque comprise entre 65 et 85 points de base.	
Prime de risque	Entre 70 et 90 pbs		Entre 65 et 85 pbs	
Maturité	10 ans			
Négociabilité des titres	Bourse de Casablanca	De gré à gré (hors bourse)	Bourse de Casablanca	De gré à gré (hors bourse)
Mode de remboursement	<i>In fine</i>	<i>In fine</i>	<i>In fine</i>	<i>In fine</i>

Méthode d'allocation	Adjudication à la française avec priorité aux tranches A et B (à taux fixe, avec un remboursement <i>in fine</i> du principal), puis aux tranches C et D (à taux révisable annuellement, avec un remboursement <i>in fine</i> du principal)
Période de souscription	Du 26/09/22 au 14/10/22 inclus

DEMANDE DE SOUSCRIPTION

	Tranche A (A taux fixe - cotée)	Tranche B (A taux fixe - non cotée)	Tranche C (Révisable annuellement - cotée)	Tranche D (Révisable annuellement - non cotée)
Montant global	[xx]	[xx]	[xx]	[xx]
Nombre de titres demandés	[xx]	[xx]	[xx]	[xx]
Prime de risque souscrite	[xx]	[xx]	[xx]	[xx]

Nous souscrivons sous forme d'engagement ferme et irrévocable à l'émission d'obligations CFG Bank à hauteur du montant total ci-dessus.

Nous avons pris connaissance que si les souscriptions dépassent le montant de l'émission, nous serons servis proportionnellement à notre demande.

Nous avons pris connaissance que l'allocation se fera selon la méthode d'adjudication dite à la française, avec priorité aux tranches A et B (à taux fixe, avec un remboursement *in fine* du principal), puis aux tranches C et D (à taux révisable annuellement, avec un remboursement *in fine* du principal).

Nous autorisons par la présente notre teneur de compte à débiter notre compte du montant correspondant aux obligations CFG Bank qui nous seront attribuées.

L'exécution du présent bulletin de souscription est conditionnée par la disponibilité des obligations CFG Bank.

Avertissement :

« L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en instruments financiers comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Le souscripteur reconnaît avoir lu le prospectus relatif à l'Opération visé par l'AMMC et déclare adhérer à l'ensemble des règles et conditions de l'offre qui y sont présentées ».

A, le

Signature et cachet du client

« précédé de la mention lu et approuvé »

¹ Code identité : Registre de Commerce pour les personnes morales, n° et date d'agrément pour les OPCVM

² Qualité du souscripteur : Etablissement de crédit A
OPCVM B
Sociétés d'assurances, organismes de retraite et de prévoyance C
Autres (compagnies financières et la CDG) D